



Les observateurs présents lors dudit conseil municipal ont formulé la demande de suspendre toute décision afin de permettre une information détaillée à la population avant tout accord avec le promoteur. Leur demande n'a pas été acceptée. Un **collectif de citoyens** s'est constitué afin de pouvoir accéder à une information indépendante, complète et transparente du projet, en bien mesurer les enjeux et les conséquences, exercer une vigilance sur son suivi et enfin alerter toutes les personnes encore ignorantes de ce projet.

Le projet

La société Saméole souhaite installer **8 machines de 2,3 MW** sur une ligne de crête entre le **Serre de Pieroulet** et le **Serre de Pierre Aurelle** (ou Rocher de Peyrorelle)

Ces éoliennes font 100 m de hauteur au niveau de la nacelle avec des pales de 40 mètres, soit une hauteur totale de **140 m** (source : compte-rendu conseil municipal du 4 juillet 2014).

La décision prise par le conseil municipal de Pranles du 5 septembre 2014

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité de ses membres un accord sur le texte suivant, apparemment fourni par le promoteur, sans ajout de clause restrictive. Le voici :

Le Conseil municipal

« • autorise la société Saméole à réaliser les études nécessaires au développement d'un projet éolien en vue de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation à exploiter

• autorise la société Saméole à réaliser les démarches foncières nécessaires au projet
• demande à la société Saméole d'être informé des grandes étapes du développement du projet ».



Le collectif

Il est ouvert à toute personne de Pranles ou autre commune, à l'exclusion de celles ayant des intérêts financiers dans le projet (promoteurs, propriétaires, municipalité de Pranles).

A travers une démarche citoyenne, les objectifs du collectif sont :

- demander au Conseil Municipal de Pranles un moratoire sur l'accord passé avec Saméole.
 - rechercher une information indépendante et complète concernant les effets environnementaux, financiers, économiques, paysagers, d'impact sur la santé publique... du projet d'installation d'un parc industriel éolien sur la commune de Pranles,
 - transmettre cette information aux habitants de Pranles et de toutes communes impactées par le projet d'une part et aux organismes concernés d'autre part (Préfecture, Parc Naturel des Monts d'Ardèche, Associations...),
- Le collectif dont l'adhésion est gratuite deviendra rapidement une association.

Permanences

Le collectif tiendra une permanence à Pranles salle Vernet (ancienne école) **tous les vendredis** de 18 h à 19 h du 24/10/2014 au 28/11/2014.

